

Question posée par la CFDT

DP/MAINE/CFDT 10/10/01

Est-ce que la dérogation hivernale a été demandée à l'inspection du travail ?

La demande a été faite auprès des DIRECCTE (Direction Régionale de l'Emploi de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi) de la Sarthe et de la Mayenne en date du 29 Septembre 2010.

Conformément à l'avis rendu en Comité d'entreprise, la demande de dérogation est étendue, en plus des Agents Routiers, aux populations suivantes :

- SVE
- SPCE
- POC
- Ateliers

François LEMAGNENT a reçu Monsieur Philippe CHALONS (Inspecteur du travail de la Sarthe) dans le cadre de cette demande.

Les Délégués du Personnel et le CHSCT seront informés des réponses faites par les DIRECCTE.

DP/MAINE/CFDT 10/10/02

Le 21 juin 2010 notre collègue Mickaël NEDELLEC perdait la vie dans un terrible accident sur l'A85 sur le centre de Vivy. Depuis les instances CHSCT, DP, et CE ont rencontré la direction pour que jamais ce drame ne se reproduise. La direction s'est engagée au travers de diverses missions sur la sécurité de combattre ces accidents touchant nos salariés. La CFDT demande au directeur régional de nous faire un point presque quatre mois après.

3 groupes de travail ont été lancés :

- Pratique de pose et de dépose de balisages : 2 réunions ont déjà eues lieu, le 9/09/2010 et le 14/10/2010. Les réflexions concernent le matériel, les procédures, le partage des bonnes pratiques et également des retours de benchmarking dans d'autres SCA (ASF, APRR) et à la DIRO.

- Interfaces entre l'exploitation et les chantiers (organisation, préparation, intervention)

- Une réunion Interface exploitation chantier a eue lieu le 13/09/2010 (la prochaine est prévue le 3/11/2010). L'objectif étant d'examiner les interfaces exploitation/chantier, les règles de fonctionnement actuelles, les adaptations et améliorations à apporter (exemples : circulations sur zones de rabotage, la pose de protections lourdes, la communication, les balisages en Week Ends, les journées hors chantier...)

- Préparation de chantiers. 1^{ère} réunion le 24/09/2010 (prochaine réunion le 8/11/2010). L'objectif est de coordonner et de définir les rôles de chacun, d'informer l'ensemble des interlocuteurs impactés par un chantier, l'anticipation de dysfonctionnements éventuels

- Réalisation de chantiers. 1^{ère} réunion le 24/09/2010 (prochaine réunion le 8/11/2010). L'objectif est d'informer les AR de la nature des chantiers, examiner les demandes de modification de balisages, identifier les intervenants sur chantiers, informations des centres

- communication clients. 1^{ère} réunion le 8/09/10 (8/10, 19/10 et 26/10). L'objectif est de faire le point sur les actions de communication à destination des clients en matière de prévention et de sécurité, et d'identifier et proposer des actions nouvelles en matière de communication clients visant l'amélioration de la sécurité de nos personnels.

Les premières actions seront visibles pour les départs des vacances de Toussaint.

DP/MAINE/CFDT 10/10/03

Depuis quelques temps, nous constatons la présence de plus en plus souvent des gendarmes ou des douaniers sur le tracé ou sur les plateformes de péage. Cette proximité avec les salariés peut déboucher sur des situations traumatisantes (arrestations d'individus avec armes à feu par exemple) même longtemps après leur poste. La CFDT demande un suivi particulier concernant les salariés pouvant être témoins de ces scènes assez dures. Qu'en pense l'entreprise sur ce sujet ?

Nous ne pouvons que nous louer de la présence de la Gendarmerie et des douaniers sur le tracé.

Lorsque nous avons connaissance d'intervention des forces de l'ordre au péage, nous demandons systématiquement à les organiser avec elles afin d'assurer la sécurité de notre personnel. Cependant les forces de l'ordre n'ont aucune obligation à nous donner de l'information sur leurs interventions sur le tracé ou en gares.

L'encadrement, à la suite de toute situation pouvant être traumatisante pour nos salariés, ne manque pas de s'entretenir avec les salariés.

Il est important de rappeler que les POC et SPCE ont suivi une formation « détection et gestion des situations traumatogènes », que l'encadrement via le chef de centre ou le RRH peuvent organiser un suivi qui peut être déclenché via la médecine du travail ou d'autres organismes comme cela a pu être fait par le passé.

Question posée par la CFE/CGC/SNAPOP

DP/MAINE/CFE/CGC/SNAPOP 10/10/04

Suite à l'accident mortel d'une cliente, au péage d'Allainville, nous demandons que l'entreprise s'explique sur l'absence de communication auprès de tous les SP et SPCE de la concession comme des receveurs ?

Nous sommes en droit aujourd'hui de penser, que l'accident n'ait pas été jugé assez important pour que vous mettiez les personnels concernés en alerte ou par crainte que l'on puisse parler de votre responsabilité pour assurer la sécurité des salariés comme des clients.

Sur le secteur, tous les jours, vous-même, les personnels sont témoins de marche arrière, de stationnements sur la plate forme de péage, de déplacements piétonniers. Il est urgent de réfléchir ensemble sur les moyens pour en limiter le nombre et protéger le personnel pour qu'il ne puisse en arriver à demander aux clients de faire marche arrière.

L'analyse de l'accident d'Allainville, qui a eu lieu le jeudi 2 septembre, a été faite dans les jours qui ont suivi. Plutôt que de transmettre des informations approximatives ou fausses nous avons préféré attendre d'avoir pu rassembler suffisamment d'éléments, et notamment ceux qu'a pu donner la receveuse qui travaillait sur la voie adjacente, pour tirer les premiers enseignements fiables. Cela a été fait la semaine suivant les faits. Puis il a été convenu de relayer l'information dans les centres d'exploitation et dans les réunions de DP et CHSCT. Il n'a nullement été choisi de ne pas communiquer, au contraire.

Cet événement aux conséquences tragiques nous rappelle que des comportements et des situations anormales se produisent au péage, et nous invite à revisiter le contenu de nos sessions de formation et de recyclage, en particulier pour la conduite à tenir par nos salariés receveurs, télé-opérateurs, SP, SPCE lorsque des clients sont en situation délicate. Il nous invite aussi à développer encore plus nos capacités de communication et d'initiative vis-à-vis des clients en difficulté, tout en veillant à ce que nos salariés ne se mettent pas en danger eux-mêmes.

Les groupes de travail permanents sur l'exploitation des systèmes de péage et sur la sécurité au péage doivent se nourrir de cet événement.

Il n'apparaît pas que l'accident d'Allainville soit lié à l'exécution d'une marche arrière. Les marches arrière au péage sont également un sujet de discussion technique au sein des groupes de travail du péage.

DP/MAINE/CFE/CGC/SNAPOP 10/10/05

La CFE-CGC est surprise de voir que le remplacement du Chef de Centre du Mans ait été fait sans aucun appel à candidature sur le site de Cofiroute ni sur le site Vinci ? Peut-on parler de discrimination ? Monsieur le Directeur Régional, que faites-vous des accords d'entreprise, de vos obligations et de l'exemplarité ?

Y aura-t-il un appel à candidature pour le remplacement du chef de Centre de la Ferté ? (en effet celui-ci a été choisi pour aller au Mans)

Y aura-t-il un appel à candidature pour le remplacement du RRH du secteur Maine (départ de l'entreprise début 2011)

Les postes vacants, que ce soit RRH et Chef de Centre de La Ferté, ont été mis à l'affichage mensuel « ils bougent au sein de COFIROUTE – Septembre 2010 » et mis en ligne sur le COFIWEB, et sur la base mobilité VINCI.

DP/MAINE/CFE/CGC/SNAPOP 10/10/06

Où en est la recherche d'un polyvalent PCE sur le centre de LA FERTE BERNARD, afin de pallier aux absences du SPCE dues à son mi-temps thérapeutique ? Avez-vous des volontaires ?

Les SPCE centre et secteur devront ils encore subir une surcharge de travail et d'absence d'astreinte pour le prochain exercice Hivernal ?

Les situations d'absence sur la Ferté Bernard perdurent !! Il n'y a aucune anticipation et l'entreprise travaille dans l'urgence sans mettre les moyens. Le personnel s'épuise dans cette configuration. Faut-il attendre, pour réagir, des arrêts maladie sur LFB et Le Mans à répétition ?

Il y a effectivement eu beaucoup d'absences dans la population SPCE de LFB depuis 2 ans.

Nous avons trouvé une polyvalente qui a été très rapidement promue SPCE.

Nous avons sollicité une autre personne qui selon nous pouvait s'acquitter de ces missions, mais qui n'a pas souhaité donner suite pour l'instant.

Vous voyez donc que nous ne sommes pas restés sans réagir et essayer de trouver des solutions, mais nous ne pouvons inventer les candidatures valables.

Question posée par la CGT

DP/MAINE/CGT 10/10/07

CAD: les receveurs de la Ferté, lorsqu'ils sont postés aux CAD, ressentent un certain malaise et se sentent exclus du groupe. En dehors du fait que ce choix leur est imposé, que le sujet a été abordé plusieurs fois avec les dirigeants du secteur, les élus CGT se demandent si :

L'existence du CAD sur le centre du MANS n'entraînerait pas une désolidarisation au sein des salariés et une vive démotivation de ces derniers ?

Les salariés ont-ils la possibilité d'effectuer d'autres tâches que celles en rapport avec le CAD, et se rapportant à leurs fonctions de receveurs ?

Les élus CGT vous demandent une réponse claire et précise sur ce sujet.

Nous ne savons pas si votre question reflète le sentiment général des receveurs de LFB appelés à travailler au CAD ou celui d'une minorité.

Cependant, que ce soit général ou pas il faut à notre avis cesser d'imaginer des choses qui n'existent pas et se comporter en adultes.

L'existence du CAD sur le secteur du Maine est une chance pour les salariés car a permis aux salariés du Mans et de La Ferté Bernard de s'ouvrir à d'autres missions, de mettre en œuvre d'autres compétences et de voir l'avenir de façon positive.

Bien d'autres tâches existent et sont accessibles aux receveurs et d'ailleurs nombre d'entre eux les effectuent déjà sur les secteurs du réseau Cofiroute.

DP/MAINE/CGT 10/10/08

Est-ce qu'un receveur en astreinte peut remplacer une personne en repos compensateur ?

Oui conformément à l'avenant n°2, l'astreinte receveur peut être utilisée pour pallier toute absence.

DP/MAINE/CGT 10/10/09

Pour La Gravelle, serait-il possible de mettre en dotation individuelle des valises pour les receveurs ? Sujet déjà abordé l'an dernier. Pour information, sur six valises recensées, deux sont HS sans compter les soucis d'hygiène.

Nous avons effectivement répondu à cette question lors de la réunion du mois de Juin 2008 (DP/ MAINE/ CGT/ 08/06/01), les valises sont des outils de travail en dotation collective et non individuelle. S'il faut s'en procurer de nouvelles pour remplacer celles qui sont défectueuses, cela sera fait et il suffit de le demander.

DP/MAINE/CGT 10/10/10

Pourriez vous nous faire un point sur les effectifs AR actuels sur le secteur et par centre ? Où en êtes-vous concernant le recrutement des AR ?

Pensez-vous que les formations hivernales seront à jour pour le 15 novembre 2010 (début officiel de la période hivernale) ?

Au 13 Octobre 2010 :

Laval	20 Agents Routiers
La Ferté	30 Agents Routiers
Le Mans	36 Agents Routiers

Le recrutement des AR est bien avancé. 2 embauches sont déjà effectives et sont opérationnelles dès l'embauche :

- A maresché : depuis le 11 Octobre 2010
- A La Ferté Bernard : planifiée le 25 Octobre 2010

Les 2 autres recrutements sont imminents mais tributaires des disponibilités compte tenu des éventuels préavis, et également en fonction de la planification des formations initiales.

Les formations hivernales seront prévues à leur cursus, mais dépendront de leur date d'embauche effective qui peut se situer courant Novembre.

Il est important de rappeler que le recrutement d'un agent routier CDI sur La Ferté Bernard est fait par anticipation.

Nb : En complément des informations délivrées pendant la réunion, les embauches effectives des 2 agents routiers restant auront lieu le 8 Novembre 2011. Les formations initiales, y compris initiale hivernale se dérouleront sur les semaines 45 et 46.

DP/MAINE/CGT 10/10/11

Il est prévu des travaux importants à La Gravelle. Pour une question de sécurité du personnel, ne serait-il pas ingénieux d'intégrer dans ces travaux, la pose de barrières de passage en tête d'îlot ?

Les travaux liés à l'installation du Télépéage Sans Arrêt ne sont pas encore à l'ordre du jour et donc les concernant la question ne se pose pas. En ce qui concerne ceux liés à la BTP, cela n'est pas prévu.

DP/MAINE/CGT 10/10/12

A AUVOURS, quand démarrent les travaux d'agrandissement du parking client, et accessoirement celui du parking personnel ?

Quel impact auront ces travaux sur les conditions de travail du personnel d'AUVOURS ?

Pour AUVOURS, les travaux doivent démarrer en Avril 2011.

Concernant le parking salariés, il n'y a rien de prévu.

Par contre, on regarde l'opportunité de créer une voirie d'accès au parking salarié en passant derrière le bâtiment, ce qui éviterait de couper les voies de sorties en étant face à la circulation et surtout trop près des îlots.

Nous regardons aussi, pour intégrer une voie moto qui passerait derrière le bâtiment permettant ainsi le fonctionnement de la BTP lors de l'épreuve et surtout de diminuer le nombre de motos dans les voies de péage.

Ces 2 points sont encore au stade d'études, ils seront validés lors du comité d'engagement du 21/10.

DP/MAINE/CGT 10/10/13

Suite à la réunion receveur de LAVAL le 14 septembre 2010, le compte-rendu stipule que les receveurs " seront libérés pour des tâches complémentaires d'entretien des voies et des équipements ainsi que la possibilité d'exercer une activité qui vise à soulager les équipes de viabilité". Les élus CGT vous rappellent que des négociations sur la filière péage vont avoir lieu, qu'il n'est pas exclu que la polyvalence soit reconnue et rémunérée comme telle. Pouvez-vous cesser d'influencer les receveurs sur leur avenir professionnel et attendre les négociations ?

Comme nous l'avons déjà dit, il n'est pas question de revenir sur les différentes missions attribuées aux receveurs depuis maintenant plusieurs années et ce, dans tous les secteurs. Il n'y a aucune démarche coercitive de la part de la hiérarchie mais simplement un accompagnement du changement.

DP/MAINE/CGT 10/10/14

Où en est-on de l'écran déporté de LAVAL Est ?

L'écran déporté de Laval Est sera mis en place avant Fin Octobre.

Nb : Depuis la réunion, l'installation de l'écran déporté est reportée au 8/11/2010.

DP/MAINE/CGT 10/10/15

Sur La Ferté, les lampes torches fournies dans la dotation aux agents routiers sont vieillissantes. Pourriez-vous faire un point des lampes HS et les remplacer ?

Il suffit de voir le sujet avec les SVE. Ce sera plus rapide que d'en passer par la réunion DP.

DP/MAINE/CGT 10/10/16

Quelle était la participation à la grève du 7 septembre 2010 pour le secteur et par centre ?

Cette question ne rentre pas dans les attributions des Délégués du Personnel. A ce jour, il n'y a pas de retour effectué auprès d'instances sur ce sujet. Ce type de demande relève de la Direction des Ressources Humaines.

Question posée par le SGPA-UNSA

DP/MAINE/ SGPA-UNSA 10/10/17

Les élus SGPA-UNSA vous demandent d'éditer une note à l'intention des retraités, afin d'expliquer les modalités d'exonération de la CI3 avec le badge Liber't.

Les dispositions relatives aux transactions réalisées par un véhicule classe 3 sont mentionnées dans les conditions particulières et sont rappelées dans la note P295 qui est remise aux Retraités lors du retrait du badge. Cette note précise que :

- Point 7 des conditions salarié, Point 6 des conditions conjoint de salarié, Point 5 des conditions retraités Cofiroute : Aux dispositions actuelles s'ajoutent les suivantes :
Le montant des transactions réalisées par un véhicule de classe 3 est remboursé a posteriori sur présentation d'un justificatif (formuler la demande auprès de l'espace client).

La demande de remboursement en cas de transaction avec un véhicule Classe 3 est à formuler auprès de l'EC, qui transmettra la demande pour validation auprès de l'AGC.

DP/MAINE/ SGPA-UNSA 10/10/18

Depuis la suppression des cartes d'exonérations au profit des badges Liber't, nous avons l'occasion de rencontrer des retraités complètement perdus avec les démarches administratives à entreprendre et devant ce changement de technologie. Les élus SGPA-UNSA vous demandent s'il n'aurait pas été plus judicieux de laisser les cartes d'exonération à ces retraités ou sinon de leur prévoir un accompagnement personnalisé du type réunion d'information ou support explicatif plus détaillé.

La décision de remplacer les cartes par des badges pour tous est une décision d'entreprise qui ne souffrait d'exception que celle des gendarmes.

Les retraités peuvent tout à fait appeler s'ils sont « perdus » et nous en voyons beaucoup en ce moment dans nos locaux.

DP/MAINE/ SGPA-UNSA 10/10/19

Les élus SGPA-UNSA vous demandent comment le titulaire d'un badge Liber't peut-il s'engager à déclarer à sa hiérarchie, tout « Trajet Le Plus Cher » enregistré à titre privé dont il a connaissance, puisque de nombreux équipements sur Vinci Autoroute n'affichent aucune information aux clients lors du passage en voie.

Les TLPC doivent logiquement être en nombre limité.

Il est bien dit « dont ils ont connaissance ». Pour le reste ils seront interrogés le cas échéant.

DP/MAINE/ SGPA-UNSA 10/10/20

Les élus SGPA-UNSA vous demandent où en êtes-vous sur le suivi du tutorat.

Le tutorat est mis en place au fil de l'eau.

Sur Laval, il a été mis en place début septembre, dès la fin de la formation initiale du nouvel agent routier, suivi par un tuteur qui sera formé le 22 Novembre. Une réunion regroupant l'ensemble des participants, agent routier, tuteur, SVE, SPCE référent, Chef de Centre et RRH a eu lieu afin de « formaliser » la démarche.

Pour La Ferté Bernard, nous étions dans l'attente du retour de maladie du 2nd embauché pour lancer la démarche. Compte tenu des prochaines arrivées, cela sera fait de manière simultanée.

Une réunion, à l'initiative de la DRH, regroupant l'ensemble des tuteurs de la concession est prévue en 2011.

DP/MAINE/ SGPA-UNSA 10/10/21

Suite au basculement du Mans sur l'A11 et les bouchons engendrés par celui-ci, de nombreux clients se sont retrouvés en gare à protester contre ces conditions de circulation. Ce fut le cas par exemple à La Gravelle où les receveurs ont subi cette situation durant 2 week-ends, les clients refusant de payer et parfois même allant jusqu'aux insultes. Les élus SGPA-UNSA vous demandent :

- lorsque l'on sait qu'il y a 6km de bouchons, s'il est normal de laisser une barrière sans hiérarchie sur place sachant que le PCE du Mans avait déjà largement de quoi s'occuper.
- les commentaires apposés sur les dossiers de poste par les receveurs sont-ils toujours lus, puisque cette situation avait été mentionnée une semaine plus tôt et si ils sont réellement lus serait-il possible de faire un retour aux intéressés ?

Ces travaux sont d'ordre exceptionnel et ne devraient pas se reproduire avant de nombreuses années.

Nous savions que nous rencontrerions des problèmes de gestion de trafic.

Nous avons essayé de gérer au mieux l'information clients en amont et durant les travaux.

Les SP étaient présents les WE des 12 et 19 Septembre, jusque 22 heures le vendredi et 21 heures le dimanche et donc la barrière n'a pas été laissée sans hiérarchie. Au moment de leur départ, il n'y avait pas eu de remontée de problèmes particuliers.

La lecture des dossiers de postes est du ressort des SP ainsi que les retours éventuels à faire. 5 dossiers de poste ont fait mention de difficultés liées à ces travaux sans pour autant dramatiser la situation.

DP/MAINE/ SGPA-UNSA 10/10/22

Sur le centre Mans, certains receveurs trafic font de 40% à 60% et certains receveurs service font de 10% à 20% de leurs postes à la téléopération. Pour simplifier, environ 56% des postes de la téléopération ne sont pas effectués par un receveur téléopérateur pour lequel les compétences ont été reconnues par l'avenant n°3 « receveur téléopérateur » de l'accord réalités du terrain ouvriers-employés. Les élus SGPA-UNSA vous demandent si cet avenant s'applique à ces catégories de personnel soit « la reconnaissance des compétences et la valorisation du potentiel de chacun » avec l'application de l'article 3 « le montant des majorations garanties annuellement est de 2426.76 soit 202.23 euro versés mensuellement à titre provisionnel ».

Non, l'avenant n°3 ne s'applique qu'aux receveurs-téléopérateurs en titre.

Yvon GALLAY
Directeur Régional

Prochaine réunion le jeudi 18/11/2010 à 14 h salle Haendel à l'Antonnière